

Für den Antrag der Mehrheit (Eintreten) stimmen:

Votent pour la proposition de la majorité (entrer en matière):

Bär, Baumann Ruedi, Baumann Stephanie, Baumberger, Bäumlín, Borel François, Brunner Christiane, Bugnon, Bühlmann, Bundi, Carobbio, Cincera, Danuser, de Dardel, David, Diener, Dünki, Eggenberger, Fankhauser, Haering Binder, Hafner Ursula, Hollenstein, Jöri, Keller Anton, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Moritz, Maeder, Mauch Ursula, Meier Hans, Meier Samuel, Misteli, Ostermann, Rechsteiner, Ruf, Schmid Peter, Schmidhalter, Segmüller, Seiler Rolf, Singeisen, Steiger Hans, Strahm Rudolf, Thür, Tschäppät Alexander, Vollmer, Zbinden, Züger, Zwygart (48)

Stimmen nicht – Ne votent pas:

Béguelin, Berger, Bischof, Blatter, Bodenmann, Brügger Cyrill, Camponovo, Caspar-Hutter, Cavadini Adriano, Columberg, Deiss, Fasel, von Felten, Giezendanner, Giger, Gobet, Goll, Gonseth, Grendelmeier, Gross Andreas, Hämmerle, Hegetschweiler, Herczog, Hess Peter, Hildbrand, Hubacher, Jaeger, Keller Rudolf, Kühne, Lepori Bonetti, Leuenberger Ernst, Maitre, Mamie, Marti Werner, Maspoli, Mauch Rolf, Meyer Theo, Mühlemann, Nabholz, Narbel, Pidoux, Pini, Poncet, Robert, Rohrbasser, Ruffy, Savary, Scherrer Jürg, Seiler Hanspeter, Sieber, Spielmann, Tschopp, Weder Hansjürg, Wick, Wiederkehr, Wittenwiler, Ziegler Jean, Zisyadis (58)

Präsident, stimmt nicht – Président, ne vote pas:

Frey Claude (1)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

Sammeltitel – Titre collectif

Jura. Vorstösse

Jura. Interventionen

93.3201

Postulat Aubry

**Jura-Konsultativkommission.
Mangelhafte Auftragserfüllung**

**Commission consultative sur le Jura.
Déviation du mandat**

Wortlaut des Postulates vom 26. April 1993

Der Bundesrat wird ersucht, den Bericht der von ihm eingesetzten Jura-Konsultativkommission nicht zu beachten, da sie bei der Gesamtbeurteilung ihr Mandat nicht erfüllt hat.

Texte du postulat du 26 avril 1993

Le Conseil fédéral est prié de ne pas tenir compte du rapport de la Commission consultative sur le Jura à laquelle il avait confié un mandat, ce dernier ayant été dévié dans ses appréciations.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Le Conseil fédéral a donné mandat à une commission consultative d'étudier la situation tendue entre le Jura bernois et le canton du Jura depuis la création de ce dernier. Or, la publica-

tion de ce rapport a créé non seulement un mécontentement dans le Jura bernois et le canton de Berne, mais une nouvelle insécurité quant à l'avenir des trois districts restés bernois. Une déstabilisation de cette région semble programmée, car sans qu'elle puisse se remettre des violences commises contre des biens privés, contre son patrimoine, dans ses conclusions aberrantes, cette commission prône une réunification en l'an 2000, ceci environ 25 ans après que les citoyens par une votation démocratique aient choisi leur appartenance au canton de Berne. C'est faire fi d'une votation à une majorité de 75 pour cent des habitants, alors que le canton du Jura a vu 25 pour cent d'opposants à sa création. On ne tient pas compte de cette minorité, mais le rapport «oublie» la majorité de la population du Jura bernois actuel (72 pour cent) pour l'obliger à accepter une solution qu'elle ne veut pas.

Au contraire du rapport Haenni sur la «Situation des Romands dans le canton de Berne» qui fait une analyse fouillée, se rapprochant de la réalité, le rapport de cette commission transpire d'une méconnaissance profonde du problème jurassien ainsi que du passé historique de ces deux régions. Cette analyse superficielle et les conclusions unilatérales ne peuvent être prises comme base de travail du Conseil fédéral, car on ignore délibérément la volonté de la majorité nette de la population du Jura bernois.

Comme d'ailleurs est ignorée la ville bilingue de Bienne, trait d'union entre la partie alémanique du canton et le Jura bernois. L'existence de la minorité romande de cette ville serait menacée en cas de réunification, de même que tous les liens qui l'unissent à son arrière-pays, le Jura bernois. Ce dernier profite de toutes ses écoles, y compris un gymnase français, de liens culturels, techniques, économiques. Des accords bilatéraux cantonaux ne suffiraient sans doute pas à maintenir une infrastructure destinée à une minorité romande.

Le Conseil fédéral est-il d'avis qu'une copie qui reflète si peu la réalité des faits doit être renvoyée à ses auteurs avec les remerciements d'usage, mais sans approbation? Le Jura bernois a besoin d'une période d'accalmie, d'un statu quo qui lui permettra de décider seul de son avenir, et c'est la décision qu'il attend du Conseil fédéral.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates
zu den Vorstössen 93.3201, 93.3202 und 93.3232
vom 14. Juni 1993*

(Siehe Stellungnahme zu Vorstoss 93.3202, Jahrgang 1993, Seite 2016)

Rapport écrit du Conseil fédéral

*concernant les interventions 93.3201, 93.3202 et 93.3232
du 14 juin 1993*

(Voir rapport sur l'intervention 93.3202, année 1993, page 2016)

93.3202

Interpellation Schmied Walter

Bericht Widmer.

Bedrohung des inneren Friedens

Rapport Widmer.

Une menace pour la paix confédérale

Diskussion – Discussion

Siehe Jahrgang 1993, Seite 2018 – Voir année 1993, page 2018

Jura. Vorstösse

Jura. Interventions

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Januarsession
Session	Session de janvier
Sessione	Sessione di gennaio
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	09
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.02.1995 - 15:00
Date	
Data	
Seite	259-259
Page	
Pagina	
Ref. No	20 025 275

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.